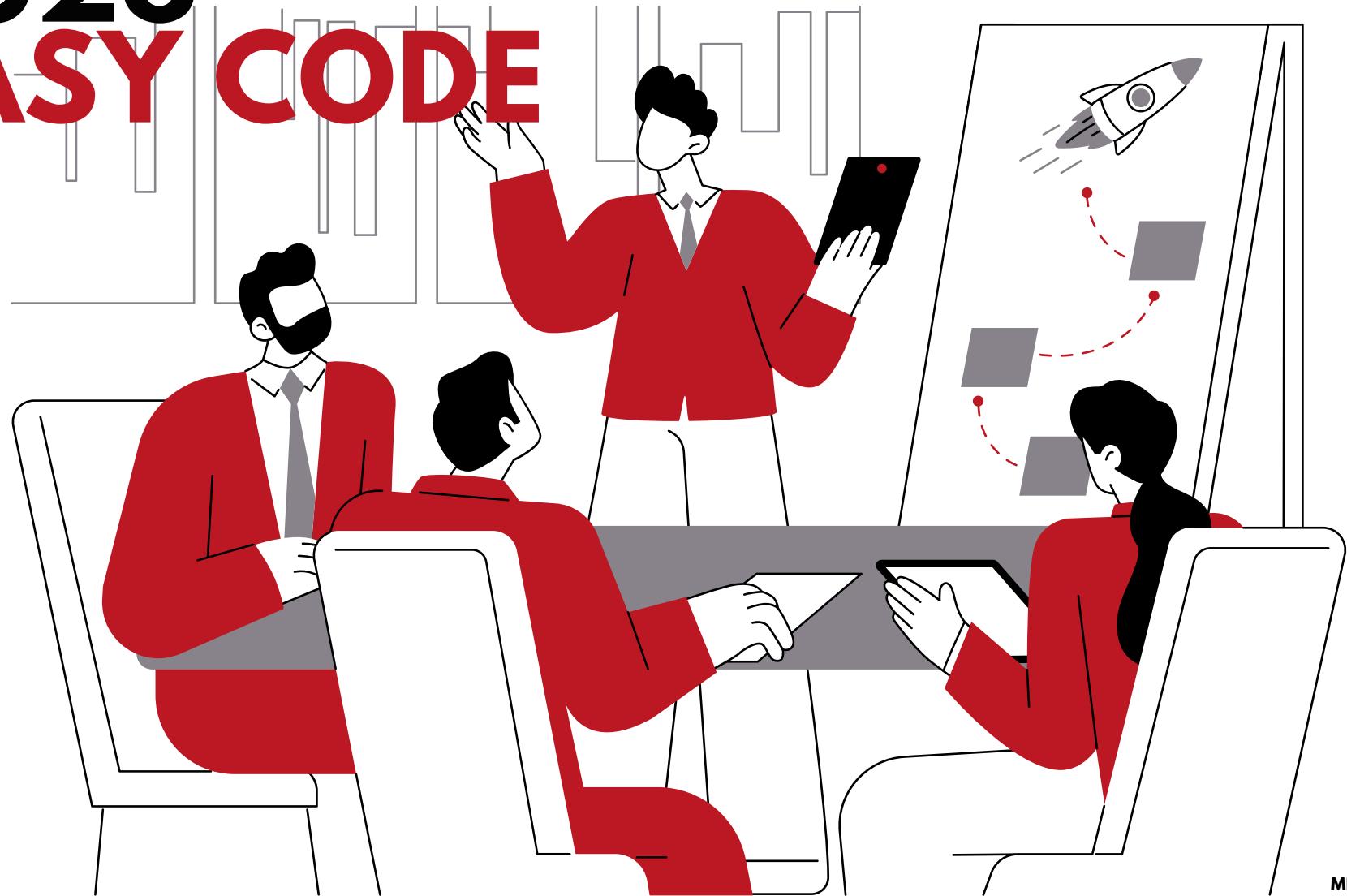


PROGRAMME DE FORMATION INITIALE VTC

2026

EASY CODE



L'ECOLE DU VTC
LA FORMATION
QU'IL VOUS FAUT...



Formation préparatoire à l'examen de chauffeur VTC

Domaine de formation : Transport de personnes

Prérequis :

Permis de + de 3 ans

Casier judiciaire vierge



50 heures

La carte professionnelle VTC

C'est votre passeport pour accéder au métier de Chauffeur VTC.

Pour l'obtenir, il est obligatoire de passer

l'Examen VTC qui se déroule en deux temps :

- D'abord l'épreuve théorique d'admissibilité.
- l'épreuve pratique de conduite d'admission.

Cet examen met l'accent sur les compétences techniques et comportementales indispensables à maîtriser.

Les Objectifs de la formation

- Réussir l'examen pour l'obtention de la carte professionnelle
- Acquérir les compétences et savoirs fondamentaux liés au secteur du T3P.
- Intégrer les processus clefs pour développer son activité en toute autonomie.
- Accroître son savoir-être et savoir-faire pour proposer un service de qualité et fidéliser ses clients
- Maîtriser la préparation de sa mission, la conduite sécurisée et la qualité de service à bord de son véhicule



Les Objectifs de la formation

1. Réussir l'examen pour l'obtention de la carte professionnelle

Connaître les exigences légales et réglementaires :

Étudier la législation qui encadre l'activité VTC, incluant les règles de transport de personnes, les normes de sécurité, et les responsabilités des chauffeurs.

Préparer les épreuves théoriques et pratiques :

Maîtriser les sujets abordés lors de l'examen, incluant les épreuves de sécurité routière, la réglementation du transport, ainsi que les épreuves pratiques de conduite.

2. Acquérir les compétences et savoirs fondamentaux liés au secteur du T3P (Transport Public Particulier de Personnes)

Maîtriser la conduite professionnelle et sécurisée :

Apprendre les techniques de conduite adaptées au transport de passagers, incluant la conduite souple, le respect des règles de circulation, et la sécurité routière.

Connaître les outils numériques :

Utiliser les applications VTC (Uber, Bolt, etc.), GPS, et autres outils de gestion nécessaires pour gérer les trajets, les réservations et optimiser son activité.

Gérer l'administration de l'activité :

Apprendre à gérer les aspects administratifs tels que la facturation, l'assurance, la gestion fiscale et la comptabilité.

3. Intégrer les processus clefs pour développer son activité en toute autonomie

Optimiser la gestion financière et commerciale :

Comprendre les bases de la gestion financière d'une activité VTC, incluant les revenus, les coûts et les marges, ainsi que les stratégies pour maximiser la rentabilité.

Maîtriser la gestion de flotte :

Comprendre l'importance de l'entretien du véhicule et savoir anticiper les réparations ou pannes pour assurer la continuité de l'activité.

Développer son réseau :

Mettre en place des stratégies pour obtenir des clients réguliers, travailler avec des plateformes, et développer des partenariats pour fidéliser la clientèle.

4. Accroître son savoir-être et savoir-faire pour proposer un service de qualité et fidéliser ses clients

Gérer la relation client :

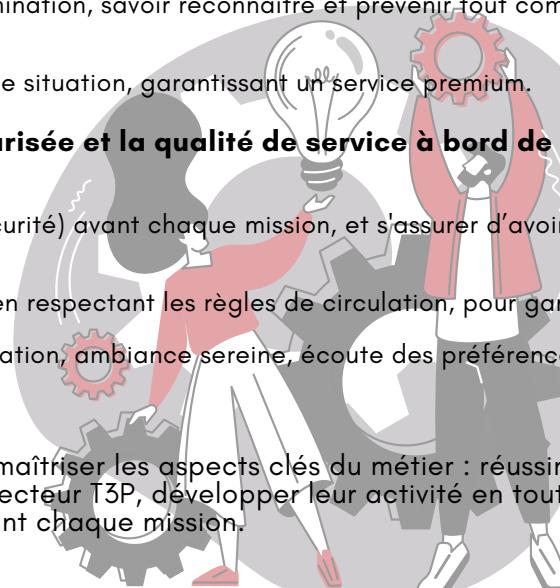
Développer des compétences en communication et savoir-faire relationnel : courtoisie, discrétion, anticipation des besoins, et gestion des attentes des clients.

Prévenir les discriminations et les violences sexuelles et sexistes :

Comprendre les obligations légales et éthiques liées à la non-discrimination, savoir reconnaître et prévenir tout comportement discriminatoire, sexiste ou inapproprié envers les passagers.

Adopter un comportement professionnel :

Assurer un comportement exemplaire, respectueux et adapté en toute situation, garantissant un service premium.



5. Maîtriser la préparation de sa mission, la conduite sécurisée et la qualité de service à bord de son véhicule

Préparation du véhicule et de la mission :

Vérifier l'état du véhicule (nettoyage, carburant, équipements de sécurité) avant chaque mission, et s'assurer d'avoir les informations nécessaires pour répondre aux exigences des clients.

Conduite sécurisée :

Apprendre à conduire de façon fluide, préventive et sécurisée, tout en respectant les règles de circulation, pour garantir la sécurité des passagers.

Qualité de service à bord :

Offrir une expérience de transport confortable et agréable : climatisation, ambiance sereine, écoute des préférences des passagers, et respect des normes de confort et de sécurité.

Résumé :

Ce programme complet permet aux futurs chauffeurs VTC de maîtriser les aspects clés du métier : réussir l'examen pour l'obtention de la carte professionnelle, acquérir les compétences fondamentales du secteur T3P, développer leur activité en toute autonomie, offrir un service client de qualité, et assurer la sécurité ainsi que la satisfaction des passagers durant chaque mission.

Moyens Pédagogiques et méthodes mobilisées :

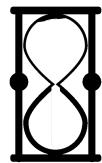
- Le stage de formation se déroulera dans une salle adaptée, qui respecte les normes de sécurité en vigueur. Équipée de tableaux et de vidéoprojecteurs. La salle de cours a une capacité de 10 places assises.
- Sont remis aux stagiaires deux livrets (un support de cours ainsi qu'un livret d'exercices sous forme de QCM et de questions rédigées).
- Modalités pédagogiques : L'Ecole du VTC favorise deux méthodes pédagogiques, la méthode transmissive et la méthode active. Il s'agira de transmettre les connaissances par le biais de nos formateurs, et rendre le stagiaire acteur de sa formation, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations concrètes. Nous utilisons l'apprentissage synchrone et asynchrone.
- Des véhicules homologués (doubles commandes, spécificités VTC) sont mis à disposition lors des stages de préparation à l'examen pratique.
- Nous mettons en oeuvre un examen blanc d'entrée, afin d'évaluer et adapter le niveau de chacun à l'entrée de la formation. Puis, des QCM tout au long de chaque journée et chaque matière. Enfin, un examen blanc de sortie, afin d'évaluer les connaissances acquises au cours de la formation

Sanction de la formation :

- À l'issue de la formation, le candidat se présente à l'examen théorique.
- En cas de succès, lui sera remis par les CMA une attestation de réussite, le rendant admissible à l'examen pratique.
- Là encore, c'est aux CMA de juger de sa réussite ou non, et ainsi de le rendre éligible à l'obtention de la carte professionnelle VTC.

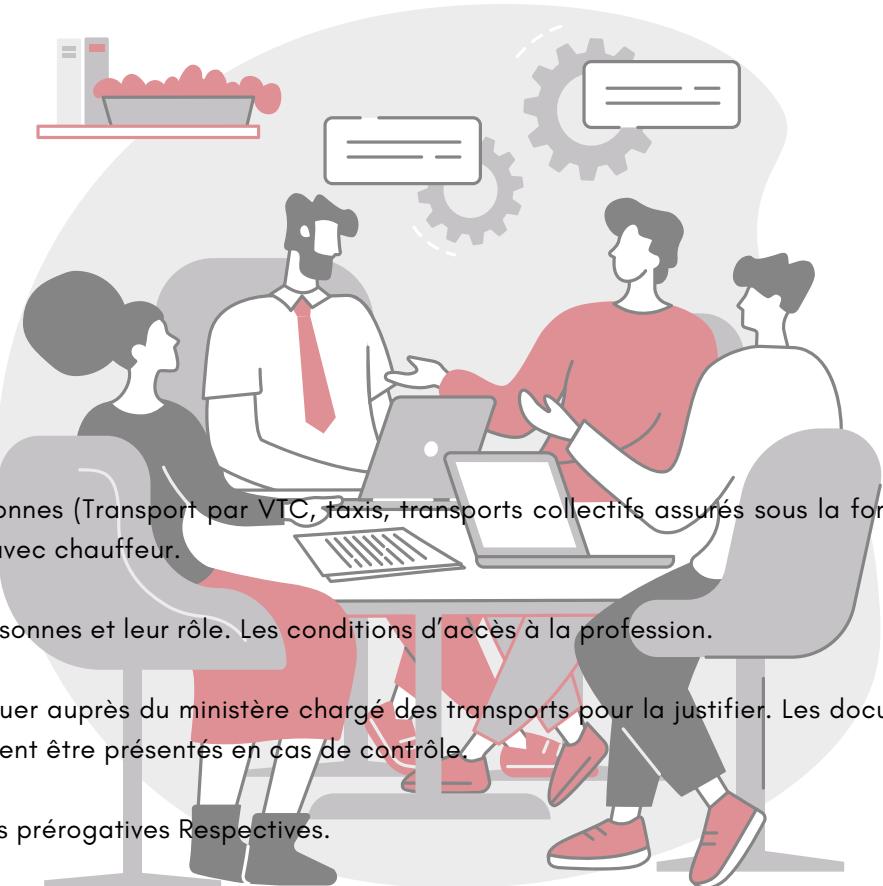


A- RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES ET PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS ET DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES



7 heures

- Les textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport de moins de 9 personnes (Transport par VTC, taxis, transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels) en distinguant ceux qui s'appliquent aux voitures de transport avec chauffeur.
- Les divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels en transport de personnes et leur rôle. Les conditions d'accès à la profession.
- Les règles relatives à la capacité financière de l'exploitant et les démarches à effectuer auprès du ministère chargé des transports pour la justifier. Les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport au conducteur, au véhicule qui doivent être présentés en cas de contrôle.
- Les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives Respectives.
- Les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les Règles relatives à la capacité financière.
- Connaître les comportements constituant des infractions à caractère sexuel et/ ou sexiste (outrage sexiste, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol) ;connaître les discriminations ainsi que les peines encourues ; connaître les acteurs au service de la prévention en matière de violences sexuelles et sexistes et les acteurs au service de la prévention et de la lutte contre les discriminations : identification des acteurs mobilisables, en fonction des situations rencontrées, et, le cas échéant, des bons réflexes à mobiliser. »



B- LA GESTION

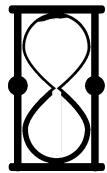


7 heures



- Savoir identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges structure.
- Savoir calculer le coût de revient en formule simple
- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer le prix de vente.
- Connaitre les différents régimes de déclaration et d'imposition fiscal.
- Connaitre les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU...)
- Connaitre les différentes formalités déclaratives et leurs modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...)
- Connaître la composition et le rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat.
- Connaître les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)
- Le devis pour la réalisation d'une prestation et la facturation.

C- LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

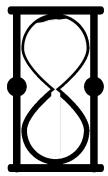


7 heures



- Les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Le mécanisme du permis à points
- Les règles du code de la route : restrictions de circulation, les limitations de vitesse, utilisation de la ceinture de sécurité
- Les règles d'une conduite rationnelles pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Les règles de conduite à tenir en cas d'accident
- Les règles de prudence pour préserver la sécurité
- Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone

D- EXPRESSION ET DE COMPRÉHENSION EN LANGUE FRANÇAISE

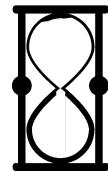


3h30 heures



- Compréhension d'un texte simple ou de documents en lien avec l'activité du Transport.
- Compréhension et expression française
- Savoir accueillir la clientèle, comprendre les demandes des clients, interroger les clients sur leur confort, tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport, prendre congé des clients
- Culture générale
- Grammaire

E- EXPRESSION ET DE COMPRÉHENSION EN LANGUE ANGLAISE



3h30 heures

- Mise à niveau, retour sur les bases et approfondissement.
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes des clients
- Demander des renseignements concernant le confort de la clientèle
- Mener une conversation très simple



F- LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET LA GESTION DE L'ACTIVITÉ DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

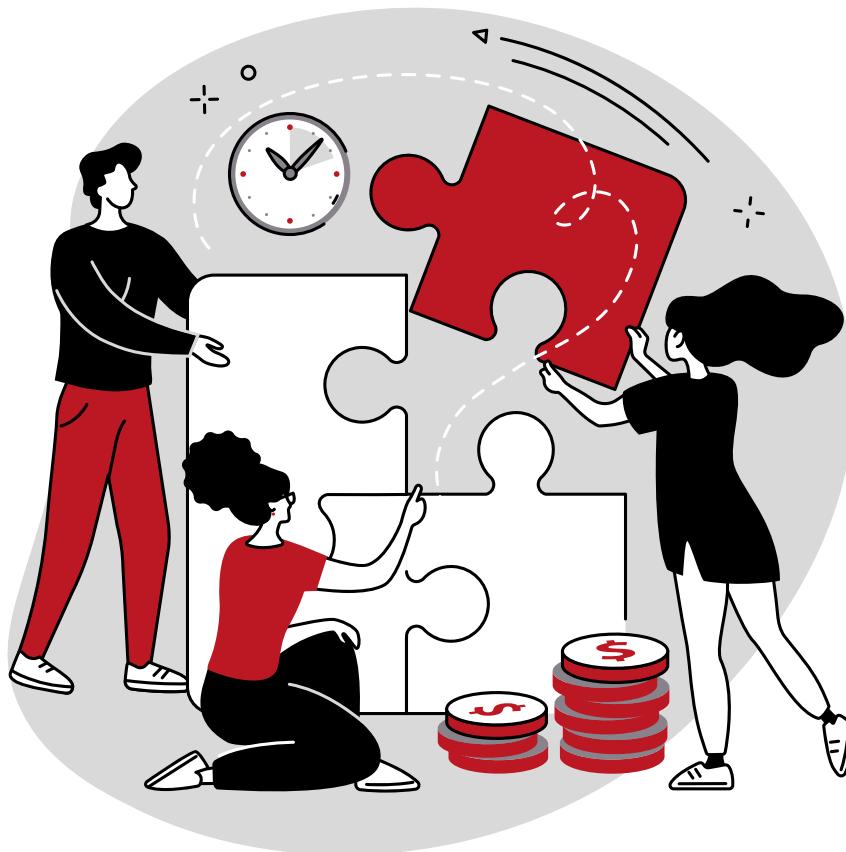


- Les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)
- La valorisation des qualités de la prestation commerciale VTC
- La fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autres
- Les actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
- Le développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).
- Les règles de prudence pour préserver la sécurité
- Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone

G- LA RÉGLEMENTATION NATIONALE SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR



7 heures



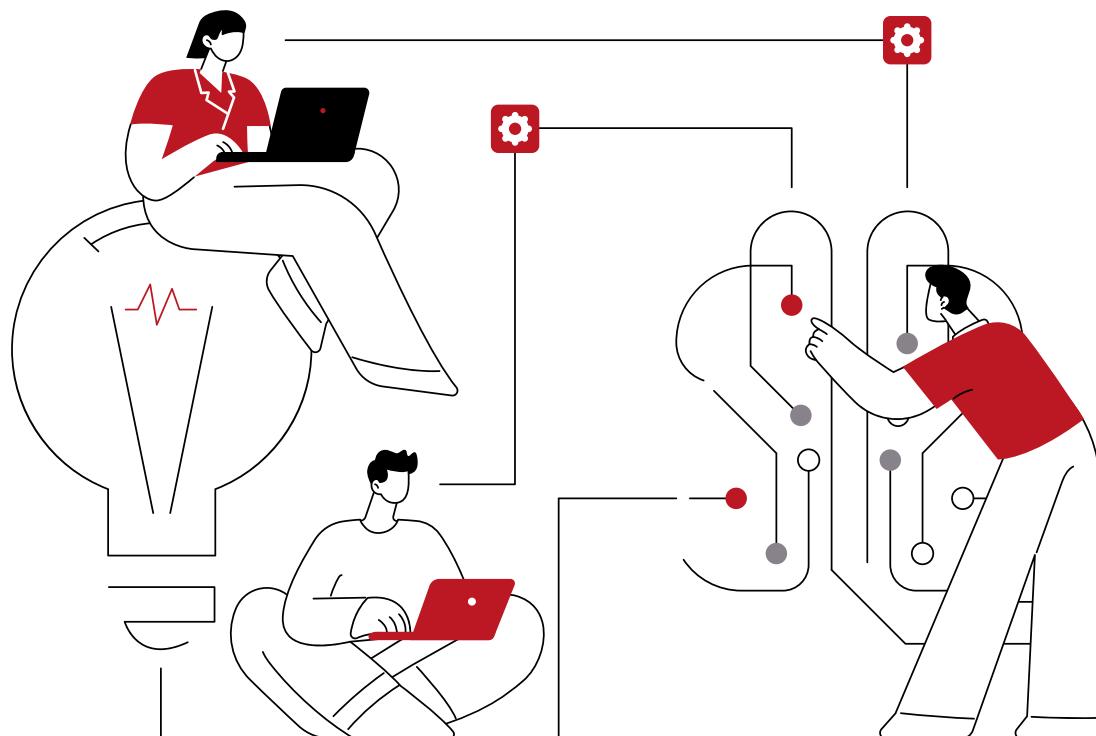
- Connaitre les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
- Connaitre les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimension, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

EXAMEN BLANC

En conditions réels d'examen



5 heures



Moyen d'évaluation de la formation

- Modalités d'évaluation : Afin de mesurer les compétences de nos apprenants, Nous mettons en œuvre des examens blancs, ces derniers sont en réelles situations d'examen.
- Nous mettons en place 2 examens blanc. Premièrement, avant la formation. Cela afin de voir les connaissances individuelles de chacun. Puis, un examen blanc à la fin de leur formation. Cela, dans le but de voir les effets positifs de notre formation.

Entre ces 2 examens blancs

- Evaluation continue : Nos apprenants réalisent des QCM et quizz sous format papier et digital, pour pouvoir appliquer la théorie communiqué en amont. Les corrections ont lieu en groupe dans nos locaux. 5 à 6 QCM par jours serons mis en place avec les corrections supervisé par vos formateur.

FORMATION PRATIQUE



CONDUITE ET SÉCURITÉ

- Conduite en sécurité et respect du code de la route
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
- Prise en charge et dépose des clients et leur bagage.

RELATION CLIENT

- Présentation générale et attitudes du candidat
- Interactions : accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
- État et propreté du véhicule.

CONSTRUCTION DU PARCOUR ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE

- Élaboration et suivi du parcours : GPS, demandes des clients, réactivité face aux aléas.
- Informations touristiques : culture générale, pertinence des recommandations

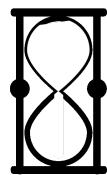
FACTURATION ET PAIEMENT

- Etablir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement
- Etablir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission
- Etablir une facturation.

EXERCICES PRATIQUES

- Mise en situation réelle
- Manipulation des outils professionnels
- Jeu de rôles

FORMATION CONTINUE



14 heures



Vous aborderez les sujets suivants :

Modules A / Approfondissement obligatoire

- Réglementation T3P
- Réglementation spécifique VTC
- Sécurité routière

Module B / Approfondissement au choix

- Anglais
- Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Prévention et secours civiques

INDICATEURS DE RÉSULTATS

**100 %
de taux de
satisfaction**

Les clients sont satisfaits et ils nous en font part via :
Google my business

**+ 250
apprenants par
an**

De plus en plus de monde adhèrent à notre formation

**75%
de réussite aux
examens**

L'exigence de nos formations démontre un fort taux de réussite



QUE FAIRE APRÈS L'OBTENTION DE LA CARTE VTC

Travailler sur les applications
(UBER)(Bolt)(freenow)
Chauffeur de maître
Conducteur auto-entrepreneur
Chauffeur de limousine
Chauffeur de grande remise
Etc....



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAPES

INTRODUCTION :

L'École du VTC s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap (PSH). Nous avons mis en place divers dispositifs pour que chaque apprenant, quel que soit son handicap, puisse suivre la formation dans des conditions adaptées et optimales.

Nos formations sont accessibles aux PSH avec des adaptations physiques et pédagogiques, tout en conservant les mêmes modes de formation et d'évaluation que pour les autres apprenants.

VISITE MÉDICALE OBLIGATOIRE :

Dans le cadre du permis de conduire pour les personnes en situation de handicap, une visite médicale est obligatoire, en plus des épreuves théoriques et pratiques habituelles. Cette visite médicale vise à déterminer la compatibilité de l'apprenant avec la conduite, ainsi que les éventuels aménagements nécessaires pour garantir sa sécurité et celle des passagers.

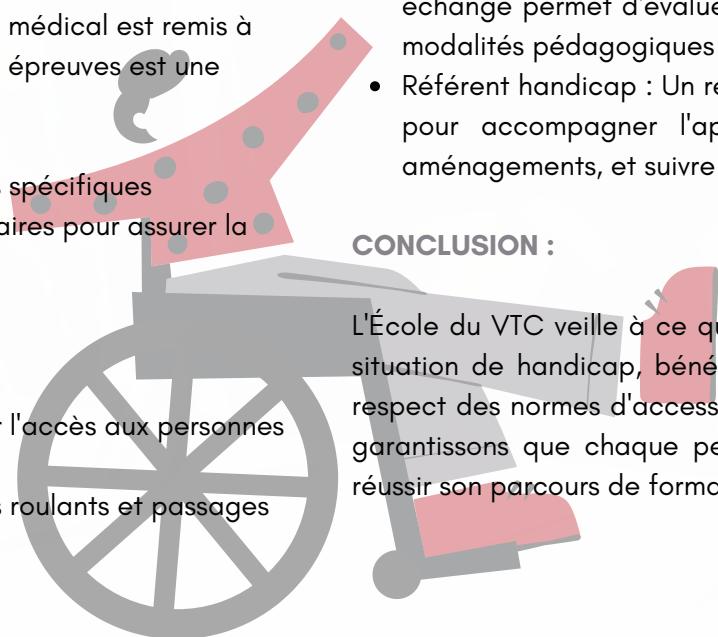
- Cette visite médicale est effectuée par un médecin agréé par la préfecture.
- Si l'aptitude à la conduite est déclarée, un certificat médical est remis à l'apprenant. Ce certificat doit être présenté lors des épreuves est une condition préalable à la participation à l'examen.

Le certificat peut également indiquer si des adaptations spécifiques (équipements ou modifications du véhicule) sont nécessaires pour assurer la sécurité de la personne et des autres usagers.

AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES :

Nos locaux et équipements sont aménagés pour faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap, notamment :

- Accès aux locaux : Rampe d'accès pour les fauteuils roulants et passages adaptés.



FORMATION ADAPTÉE :

Pour les personnes ayant des difficultés de déplacement ou d'autres types de handicaps nécessitant des aménagements spécifiques, nous proposons plusieurs modes de formation :

- Formation à distance (distanciel) : Les cours peuvent être suivis en ligne via une plateforme numérique accessible. Cela permet aux apprenants de suivre la formation sans se déplacer, tout en bénéficiant des mêmes contenus pédagogiques que les autres participants.
- Accompagnement personnalisé : Les sessions en petit groupe ou en individuel sont proposées pour les apprenants ayant des besoins spécifiques. Cela permet un suivi adapté à leur rythme et à leurs capacités.

PROCÉDURES D'ACCOMPAGNEMENT :

- Entretien préalable : Avant le début de la formation, un entretien est organisé pour identifier les besoins spécifiques de chaque apprenant. Cet échange permet d'évaluer les aménagements nécessaires et d'adapter les modalités pédagogiques et d'évaluation.
- Référent handicap : Un référent est disponible tout au long de la formation pour accompagner l'apprenant, s'assurer de la mise en place des aménagements, et suivre son évolution.

CONCLUSION :

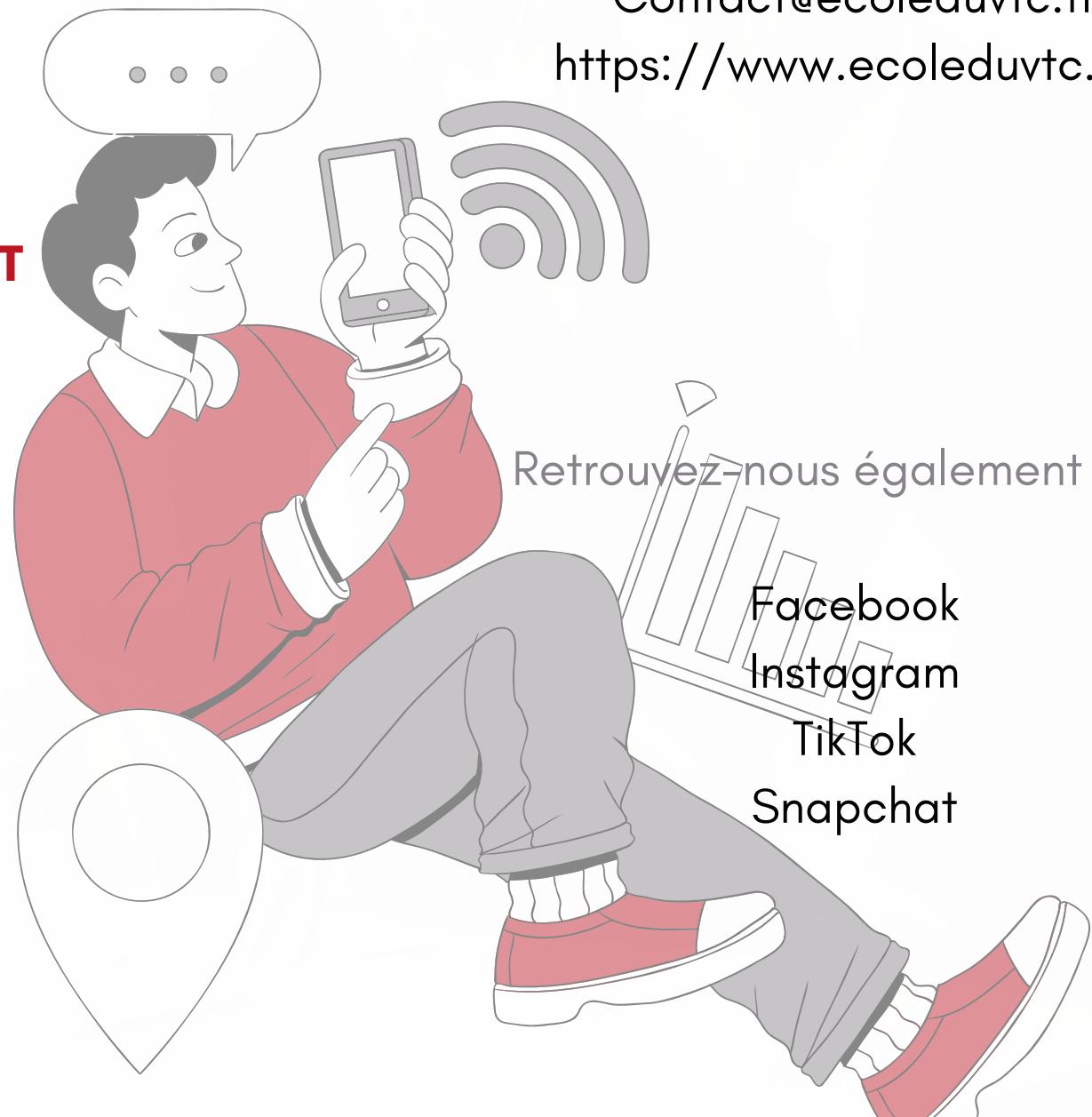
L'École du VTC veille à ce que chaque apprenant, y compris les personnes en situation de handicap, bénéficie d'un accès complet à la formation, dans le respect des normes d'accessibilité et avec un accompagnement adapté. Nous garantissons que chaque personne dispose des ressources nécessaires pour réussir son parcours de formation et obtenir sa carte professionnelle VTC.

07 66 14 61 90

Contact@ecoleduvtc.fr

<https://www.ecoleduvtc.fr/>

CONTACT



Retrouvez-nous également sur :

Facebook

Instagram

TikTok

Snapchat